

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 20 du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Madame Laure MORICE, Maire, dûment convoqués l'an deux mil vingt-six, le 16 du mois de mars.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 11

Mme. Laure MORICE, Maire	M. Bruno BASTIDE, Conseiller
M. Bruno RAMBAUD, 1 ^{er} adjoint	Mme. Maryline PHILIPPOT, Conseillère
Mme. Caroline BRUN, 2 ^{ème} adjoint	M. Frédéric DUFRENEY, Conseiller
M. Julien VIAL, 3 ^e adjoint	M. Nicolas JULIEN, Conseiller
Mme Colette CHARVIN, maire déléguée de Montrond	Mme Cécile CHENE, Conseillère
	Mme Corine CHAUMAZ, Conseillère

Étaient absents excusés formulant procuration : 0

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas JULIEN

Membres en exercice : 11

Ordre du jour

- 1. Election du Maire*
- 2. Détermination du nombre d'adjoints*
- 3. Election des adjoints*
- 4. Election du Maire délégué de Montrond*
- 5. Désignation du Délégué Communautaire*

Monsieur Alain MOLLARET, Maire, ouvre la séance à 19h30, remercie les membres d'être présents et effectue l'appel des conseillers municipaux élus lors des élections du 15 mars 2026.

A l'issue, il passe la parole au doyen, M Bruno BASTIDE, afin de présider ce premier conseil municipal. Il énumère l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal.

Monsieur Nicolas JULIEN est secrétaire de séance.

1. Election du Maire

Le président demande qui se porte candidat au poste de Maire, il n'y a qu'une candidature Madame Laure MORICE. Il nomme également 2 assesseurs :

- Corinne CHAUMAZ
- Cécile CHENE

Madame MORICE ne souhaite pas prendre part au vote, elle s'abstient.

Le président demande aux membres présents de se diriger vers l'isoloir afin de voter à bulletin secret et de déposer leur enveloppe dans l'urne.

Le décompte des enveloppes est effectué par les 2 assesseurs.

Le résultat :

10 enveloppes sur 10 pour Madame Laure MORICE.

Madame Laure MORICE est élue Maire de la commune d'ALBIEZ-MONTROND dès le premier tour.

Le doyen laisse la présidence à Madame la Maire.

Madame la Maire remercie l'ancienne équipe municipale, les électeurs de la commune, les employés municipaux et les membres du conseil municipal.

Ensuite, elle procède à la lecture d'un discours et prend la présidence du conseil municipal pour la détermination du nombre d'adjoints

2. Détermination du nombre d'adjoint

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE ADOPTE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

3. Election des adjoints

Madame la Maire désigne les mêmes assesseurs pour le vote des adjoints.

Elle demande les listes des candidatures pour les trois postes d'adjoints.

Une seule liste se présente :

- 1^{er} Adjoint : Bruno RAMBAUD en charge des Finances
- 2^{ème} Adjoint : Caroline BRUN en charge du Tourisme et du cadre de vie
- 3^{ème} adjoint : Julien VIAL en charge du domaine skiable

Madame MORICE demande aux conseillers de se diriger vers l'isoloir pour le vote à bulletin secret des adjoints et de disposer leur enveloppe dans l'urne.

Le décompte des enveloppes est effectué : 11 enveloppes.

Le résultat :

11 bulletins de la liste candidate sur 11.

La liste candidate est élue :

- 1^{er} Adjoint : Bruno RAMBAUD en charge des Finances
- 2^{ème} Adjoint : Caroline BRUN en charge du Tourisme et du cadre de vie
- 3^{ème} adjoint : Julien VIAL en charge du domaine skiable

4. Election du Maire délégué de Montrond

Madame la Maire désigne les mêmes assesseurs pour le vote des adjoints.
Elle demande qui est candidat pour le poste de Maire délégué de Montrond.

Une seule candidature :

- Madame Colette CHARVIN

Madame MORICE demande aux conseillers de se diriger vers l'isoloir pour le vote à bulletin secret du Maire délégué de Montrond et de disposer leur enveloppe dans l'urne.

Le décompte des enveloppes est effectué : 10 enveloppes.

Madame CHARVIN s'est abstenue de prendre part au vote.

Le résultat :

Pour Mme CHARVIN :10 bulletins

Madame Colette CHARVIN est élue Maire déléguée de Montrond.

5. Désignation du délégué Communautaire

Madame la Maire annonce qu'elle renonce à exercer le mandat de conseiller communautaire et demande à Madame Colette CHARVIN si elle l'accepte.

Madame CHARVIN accepte le mandat de conseiller communautaire titulaire.

Monsieur Bruno RAMBAUD accepte le mandat de conseiller communautaire suppléant.

A l'issue Madame le Maire effectue la lecture de la « Charte de l' élu local ».

L'ordre du jour étant épuisé à 20h00, Madame Laure MORICE clôt le Conseil municipal.

Fait à Albiez-Montrond, le 20 mars 2026,

Madame la Maire
Laure MORICE



Monsieur le Secrétaire de séance



Affiché le **30 MARS 2026**

Mis en ligne le **30 MARS 2026**

